



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240214-2024-015-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **14 FEV. 2024**
N°2024-015

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du principe de recours à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie de la ville de Champigny-sur-Marne

Rapporteur : M. DUBUS

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction DITEP
Service GESTION DU DOMAINE PUBLIC
Séance du conseil municipal du 7 février 2024
RB

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-4, L.1413-1 et L2121-29 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1121-3 ;

Vu le rapport de présentation sur le projet de concession de service public relative à l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 29 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024 ;

Vu les avis du Comité social territorial lors de sa séance du 15 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 9 janvier 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Le recours à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie apparaît comme le plus pertinent

Il est nécessaire de recourir à une mise en concurrence pour attribuer la gestion déléguée de ce service de stationnement payant hors et sur voirie

après en avoir délibéré, à la majorité

38 votes pour dont 5 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN)

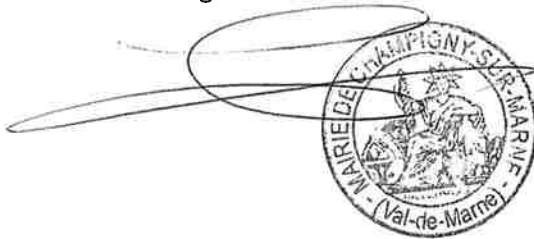
2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

9 abstentions dont 2 procurations (M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA) Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. SUDRE

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de recourir à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie tel que présenté dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager et mettre en œuvre la procédure de passation de ce contrat de concession.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Handwritten signature of Monsieur Laurent JEANNE over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Le secrétaire de séance
Monsieur David SLIMOVICI
Conseiller municipal



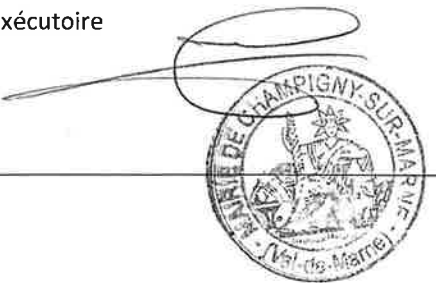
Handwritten signature of Monsieur David SLIMOVICI over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Transmission en préfecture, le **14 FEV. 2024**

Publication, le **14 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



Handwritten signature of the Mayor over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).